

# Les enfants dysphasiques livrés à eux-mêmes dans le bus scolaire

« Cela fait près de 30 ans que l'accompagnatrice est présente dans le bus matin et soir. »

**Marianne LABENNE**

**30** Le bus emmène une trentaine d'enfants de 6 à 13 ans d'Athus vers l'enseignement spécialisé de l'institut Sainte-Marie d'Arlon.

**La dame qui accompagne les écoliers part à la retraite**

**L'accompagnatrice qui prend en charge les enfants jusqu'à l'école spécialisée d'Arlon ne sera pas remplacée après son départ à la retraite fin juin.**

● **Laurence BRASSEUR**

Chaque jour, le bus du TEC qui utilise la ligne régulière 211 (anciennement ligne 72) emmène une trentaine d'enfants âgés de 6 à 13 ans d'Athus vers l'enseignement spécialisé de l'institut Sainte-Marie d'Arlon (Isma), en passant par Longeau, Messancy et Differt. Un bus dans lequel prend place chaque matin et chaque soir une accompagnatrice chargée d'encadrer les enfants durant le trajet.

Une dame qui prend sa retraite à la fin de ce mois de juin. Et qui ne sera pas remplacée à la rentrée de septembre.

Une décision du Service public de Wallonie (SPW) qui pousse la direction de l'école à réagir. « La responsable arlonaise du SPW nous a clairement annoncé qu'il s'agissait d'une faveur. Que la présence d'une accompagnatrice sur une ligne régulière n'était pas

prévue. Je me suis rendue à la commission des transports scolaires à Libramont pour expliquer la situation à laquelle nous serons confrontés en septembre. On m'a fait comprendre que l'on pouvait entendre mes doléances, mais qu'il ne fallait pas espérer grand-chose », regrette Marianne Servais-Postal, directrice de l'enseignement libre spécialisé d'Arlon.

**Une pétition pour la rentrée prochaine**

Or les enfants concernés souffrent de dysphasie. Ils éprouvent des difficultés à gérer les notions d'espace-temps, des difficultés relationnelles. « Ils ne peuvent pas se débrouiller seuls, ils sont vite stressés. Cet accompagnement est une question de sécurité qui va bien au-delà d'une faveur. D'autant plus que nos enfants n'ont pas le choix de l'école. Il y a très peu d'infrastructures spécialisées dans la province. » Cette absence d'encadrement pourrait, à terme, avoir des conséquences sur la fréquentation scolaire des enfants. « Il arrive déjà que certains petits ne viennent pas à l'école quand l'accompagnatrice est absente. Il y a un risque, infime je pense, mais quand même réel, de voir des enfants être déscolarisés si aucune solution n'est trouvée. En réalité, le problème du transport scolaire va bien au-delà. Et nous,

écoles spécialisées, avons bien peu de poids pour faire changer les choses en province de Luxembourg. »

Une pétition est également lancée par Marianne Labenne, grand-mère de deux enfants concernés par cette mesure.

Elle est devenue la porte-parole des parents forcément inquiets d'imaginer à la rentrée prochaine leurs enfants prendre seuls le bus au milieu de la population.

« Une pétition tourne chez les parents, à l'école, auprès de l'accompagnatrice. Nous sommes occupés à monter un dossier expliquant la situation. Nous allons l'envoyer au député wallon Philippe Courard, à la commission territoriale des déplacements scolaires et au ministre Di Antonio, le ministre wallon en charge de la mobilité.

Cela fait près de 30 ans que l'accompagnatrice est présente dans le bus matin et soir. Ce n'est pas pour rien et cela ne doit pas changer. Le chauffeur du bus a déjà annoncé qu'il refusera de démarrer le bus sans l'accompagnatrice. Il ne veut pas supporter la responsabilité des enfants. »

La volonté des parents et de l'école est clairement de faire bouger les choses avant les vacances d'été afin de pouvoir rassurer les parents avant la rentrée scolaire. ■

## VITE DIT

### Quelques lignes concernées

Le territoire de la région wallonne comptabilise 920 circuits spéciaux de ramassage scolaire pour 736 convoyeuses seulement. Dès lors, les lignes régulières bénéficiant d'une accompagnatrice se réduisent comme peau de chagrin. Sur la dizaine au départ, cinq ou six tiennent le cap mais sont appelées à disparaître au fur et à mesure des départs à la retraite des agents accompagnateurs. À Liège, par exemple, une seule ligne régulière bénéficie encore d'un accompagnement spécifique.

# « Nous manquons d'accompagnatrices »

**La création d'une ligne spéciale est la seule solution envisageable pour conserver un agent accompagnateur. Mais elle reste marginale.**

**A** la direction des transports de personnes du SPW à Namur, on assure prendre pleinement la mesure de la situation. Mais la circulaire ministérielle est là et doit être respectée. « *Le texte précise qu'il n'y a pas d'agent accompagnateur affecté sur les lignes publiques de bus. Les enfants atteints de handicaps de type 1 et 8 sont suffisamment autonomes pour prendre sans assistance le bus régulier. Dans le cas de l'Isma, ce sont des enfants de type 8, atteints de troubles légers du langage, d'orientation, de psychomotricité. Ils peuvent dès lors, tou-*

*jours selon cette circulaire, utiliser une ligne régulière pour se rendre à l'école sans accompagnateur* » insiste Patrick Imbrecks, directeur de la cellule transports scolaires à la direction des transports de personnes du SPW.

Depuis plus de vingt ans, les lignes régulières fréquentées par les enfants souffrant de difficultés bénéficient d'une accompagnatrice. « *C'est un cadre en voie d'extinction. Il n'y a pas de licenciement. Mais chaque fois qu'un agent part à la retraite, il n'est pas remplacé. Cet emploi est remis sur une ligne spéciale car notre service manque d'accompagnateurs* » précise encore Patrick Imbrecks. Ce dernier dit comprendre l'inquiétude des parents mais dramatiser quelque peu la situation. « *J'ai toujours dit aux écoles de laisser passer trois mois et d'évaluer ensuite la nouvelle situation. Une prise en charge des parents peut se mettre en place. La situation peut finalement s'avérer moins dramatique.* »

### La création d'une ligne spéciale

Une solution pourrait cependant être trouvée. Pour conserver une accompagnatrice, les enfants doivent être véhiculés sur un service spécial de bus. Mais cette solution est loin d'être acquise. « *Créer une ligne spéciale reste un acte marginal. Il dépend du chef d'établissement scolaire. C'est à lui de démontrer les besoins spécifiques de ses élèves. À prouver que les enfants ne sont pas aptes à voyager seuls sur une ligne régulière. J'ai le pouvoir, de mon côté, d'argumenter auprès du ministre en fonction des informations que l'on me transmet.* »

Un dossier doit être rentré par l'école auquel seront versées les signatures obtenues par la pétition qui circule actuellement par divers canaux. Son contenu sera analysé avec la direction arlonaise du SPW et le TEC Namur qui transmettront leur avis au ministre Di Antonio qui tranchera, peut-être avant les vacances d'été. ■